



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Rapport annuel

2022-2023



Table des matières

Mot du président du CA
Mot de la directrice générale

01



L' AAPPQ

- › En chiffres
- › Une équipe engagée
- › Plan stratégique

03



Améliorer les conditions
de pratique et d'octroi
de contrats publics

- › Relations gouvernementales et collaborations

11



Accompagner les membres dans
leur pratique et l'entrepreneuriat

- › Formations et accompagnement
- › Avantages négociés

16



Positionner et promouvoir
les membres et leurs expertises

- › Communications
- › Références au public

21



Vie associative
et finances

- › Vie associative
- › Finances

27

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS

Ce document contient des boutons et des [mots](#)
donnant accès à de l'information supplémentaire.



CLIQUEZ
POUR VISIONNER
LA VIDÉO



RETOURNER
À LA TABLE
DES MATIÈRES

Mot du président du CA

L'année a été marquée par plusieurs dossiers majeurs pour l'Association, comme en témoigne notre rapport annuel. Je souhaite cependant souligner ici le travail d'équipe et de longue haleine menant à l'obtention de l'indexation des taux horaires du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (le Tarif) et notre contribution soutenue à la table de travail sur la réforme des modes d'adjudication de contrats de services d'architecture.



Ainsi, nous avons obtenu que le Secrétariat du Conseil du trésor indexe les taux horaires du Tarif de 27,6 %. Nous pouvons nous féliciter collectivement pour cette victoire significative.

Les relations gouvernementales demandent un effort constant pour influencer positivement les lois, règlements et politiques publiques qui impactent notre capacité à exercer notre profession de manière à optimiser la qualité des ouvrages publics ou privés. À force de persévérance et de leadership, nous avons été invités par la Présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, à joindre une table de travail pour qu'enfin le gouvernement prenne une décision concertée avec les associations (AAPPQ et AFG) quant à l'avenir du **Tarif** et quant à la **manière d'octroyer la commande publique**, en réponse aux recommandations de la Commission Charbonneau.

Ainsi, nous avons obtenu que le Secrétariat du Conseil du trésor indexe les taux horaires du Tarif de 27,6 %. Cette hausse, entrée en vigueur en avril 2023, était repoussée depuis des années par les décideurs publics. **Nous pouvons nous féliciter collectivement pour cette victoire significative.**

Le travail n'est pas terminé, mais il avance rapidement et dans un contexte d'ouverture et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SCT et l'Association des firmes de génie-conseil – Québec.

Il nous faut rappeler aux décideurs que notre réseau est un moteur économique important pour le Québec, comme le démontrent les plus récentes données de notre enquête économique : **les firmes d'architecture ont contribué aux finances publiques pour un total de 163,5 M\$ en 2022, soit une valeur de 80,5 % plus élevée qu'en 2016 et une augmentation de 56 % de notre contribution au PIB du Québec.**

L'effervescence de nos activités repose sur l'engagement d'une équipe permanente petite, mais ambitieuse, sur le travail collaboratif et rigoureux d'un conseil d'administration toujours soucieux de représenter la diversité des entreprises réseautées au sein de l'AAPPQ et sur le soutien constant de nos membres. Je remercie toutes les personnes qui contribuent de près ou de loin à ce travail concerté et passionné. Je remercie également tous les collaborateurs dans le dossier des relations gouvernementales et je vous souhaite une bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Fortin'.

RICHARD A. FORTIN, architecte
Président

Mot de la direction générale

Malgré une effervescence sans précédent dans le cadre de nos relations gouvernementales pour améliorer les conditions de pratique des architectes, nous avons mené un exercice de réflexion stratégique sur une période de six mois. Les dirigeants de l'AAPPQ, reconnaissant l'importance de se consacrer à ce temps d'arrêt, de réflexion et de planification, se sont concentrés à identifier les objectifs et les orientations à prendre au cours des trois prochaines années.



Un plan stratégique ambitieux pour l'horizon 2023-2026, bien ancré dans la mission historique de l'AAPPQ, puisant dans la force de ses 46 ans d'existence et de connaissance.

Trois axes d'intervention, quatre orientations, douze objectifs et de nombreuses actions font partie du **plan stratégique ambitieux pour l'horizon 2023-2026**. Ambitieux certes, mais bien ancré dans la mission historique de l'AAPPQ, puisant dans la force de ses 46 ans d'existence et de connaissance.

L'AAPPQ se concentrera, en premier lieu, sur son **offre de services adaptée aux membres** et, pour ce faire, ciblera notamment son virage numérique. Aussi, afin de parfaire sa connexion avec son réseau, l'AAPPQ évaluera annuellement les besoins, attentes et préférences de ses membres.

Le deuxième axe d'intervention vise à ce que l'architecte en pratique privée **joue un rôle connu et valorisé dans la société**. Pour ce faire, les relations gouvernementales, la collaboration et la communication avec les donneurs d'ouvrage publics et privés et avec les associations de notre secteur continueront d'être privilégiées. La communication ciblera également le grand public, dans le but de démystifier le rôle et la plus-value de faire affaire avec un architecte. Dans cette optique, des productions destinées au grand public viendront enrichir nos outils de communication et seront diffusées lors de campagnes ciblées.

Le troisième axe vise la **consolidation et le développement d'une équipe et d'une gouvernance pérennes**, capables de s'adapter et de se développer dans le contexte de la pratique actuelle. Encore ici, qu'il s'agisse du virage numérique, de processus actualisés, de partage d'information ou d'une gouvernance **ESG** c'est-à-dire respectueuse des enjeux environnementaux, des **enjeux de société et inspirée des meilleures pratiques contemporaines**, notamment en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Je **remercie les membres de l'AAPPQ**, qui ont répondu à notre sondage dans le cadre de cet exercice stratégique, les **membres de l'équipe permanente** ainsi que les **membres du conseil d'administration** qui ont participé à la réflexion et à l'élaboration du plan stratégique 2023-2026.

LYNE PARENT
Directrice générale



A

L'Association des Architectes
en pratique privée du Québec



Mission

Assurer la défense des intérêts des firmes en architecture.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2019-2022

- › Améliorer les conditions de pratique des firmes d'architecture.
- › Valoriser la profession d'architecte en pratique privée.
- › Bonifier les services aux membres.
- › Mobiliser les firmes et assurer la pérennité de l'Association.

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- **Intervenant** en tant qu'**instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : diffusion de mémoires et de rapports, représentations, etc.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les sensibiliser.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.
- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie de la construction** : ingénieurs, autres professions du design, entrepreneurs, etc.
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes** membres pour un exercice optimal de leur pratique : contrats types, formations, assurances, conseils, guides, etc.

Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

Intégrité

En tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.

Qualité

Parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.



Innovation

Reflète de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.

Durabilité

Le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

En chiffres

Répartition par taille de bureaux

70 % des firmes membres ont 10 employés et -

1 à 2 employés

33 %

3 à 5 employés

20 %

6 à 10 employés

17 %

11 à 15 employés

10 %

16 à 25 employés

8 %

26 à 35 employés

4 %

36 à 50 employés

4 %

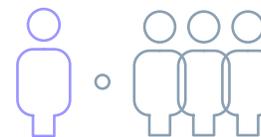
51 employés et +

5 %

Bureaux d'architectes



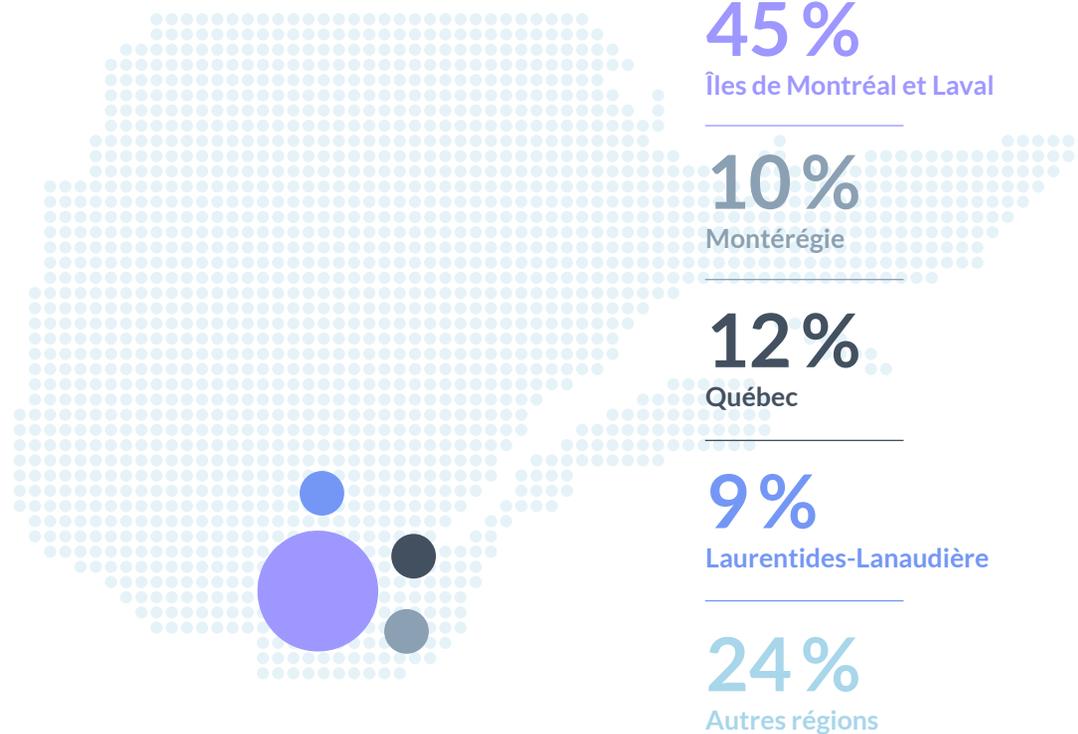
Représentés par



859

architectes
patrons ou associés

Répartition régionale



Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs, de membres et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration

Pour assurer une représentation régionale adéquate au sein du conseil d'administration, le territoire du Québec est divisé en cinq régions, soit les régions électorales utilisées par l'Ordre des architectes du Québec. La pertinence des régions utilisées est validée minimalement aux 5 ans par le Conseil d'administration. Les régions ont donc été adaptée durant l'année 2022-2023 donnant lieu à une période de transition.

*Les régions indiquées pour les administrateurs sont celles applicables lors de l'élection de ces personnes.



RICHARD A. FORTIN
Bisson Fortin, Architecture + Design
Président
Régions : Mauricie, Outaouais,
Laval, Laurentides et Lanaudière



ANNE LAFONTAINE
Menkès Shooner Dagenais
LeTourneux Architectes
Vice-Présidente
Région: Montréal



STEPHAN CHEVALIER
Chevalier Morales architectes
Secrétaire-trésorier
Région: Montréal



FRANÇOIS PARADIS
Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard,
Mathieu & Associés, Architectes
Administrateur
Régions : Bas-Saint-Laurent,
Saguenay-Lac-Saint-Jean,
Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord,
Nord-du-Québec, Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine



ÉLISA BELL-NADEAU
Groupe A
Administratrice
Régions : Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches



JONATHAN BISSON
Circum architecture
Administrateur
Régions : Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches



DANY BLACKBURN
ABCP Architecture
Administrateur
Régions : Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches



ISABELLE BOURQUE
STGM
Administratrice
Région: Montréal



THOMAS GAUVIN-BRODEUR
Leclerc associés architectes
Administrateur
Région: Montréal



NICOLAS LEMAY
Cimaise
Administrateur
Régions : Estrie, Montérégie
et Centre-du-Québec



RICHARD DE LA RIVA
Affleck de la Riva architectes
Administrateur
Région: Montréal



ÉTIENNE TAILLEFER
mdtp atelier d'architecture
Administrateur
Régions : Estrie, Montérégie
et Centre-du-Québec



AUDREY MONTY
Provencher_Roy
Administratrice
Région: Montréal



ANNE CARRIER
Anne Carrier Architecture
Présidente sortante
Régions : Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches

L'équipe permanente



LYNE PARENT
Directrice générale



RALPH JEAN-LOUIS
Coordonnateur développement,
événements et partenariats



AURORE LEROUGE
Adjointe administrative



REBECCA MAURICE
Directrice
des communications



ADRIENNE PILON
Chargée de communication
et de concertation

« Trop souvent
on s'intéresse
aux lieux lorsqu'ils
nous échappent
ou disparaissent. »

MARIE-HÉLÈNE VOYER
Membre honorifique 2022

Les comités

Pour mettre en œuvre les orientations 2019-2022 de l'Association, différents comités avaient été créés. Ces comités permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations ou la gouvernance de l'AAPPQ. Ils sont formés sur la base d'un appel à candidatures.

- › Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (composé de membres du CA uniquement)
- › Comité d'audit et stratégie (composé de membres du CA uniquement)
- › Comité sur les marchés publics des ministères et organismes
- › Comité sur les marchés publics des municipalités
- › Comité sur la concertation avec la SQI
- › Comité sur le logement abordable
- › Comité sur les communications et la promotion
- › Comité vision d'avenir pour la pratique privée
- › Comité sur la documentation type pour la pratique privée
- › Comité sur la formation pour les architectes en pratique privée
- › Comité de sélection de la publication annuelle de l'AAPPQ





Plan stratégique

Le Plan stratégique 2019-2022 est arrivé à son terme dans le courant de l'année 2022-2023. Durant cette période, la directrice générale Lyne Parent, a coordonné l'exercice de consultation et d'élaboration du nouveau plan stratégique 2023-2026. Elle a travaillé de concert avec l'équipe permanente, le comité audit et stratégie ainsi que le conseil d'administration afin d'en arriver à l'adoption d'orientations renouvelées. Un plan de mise en œuvre a également été produit durant cette période. Cet exercice a été réalisé avec l'accompagnement de l'agence *Arsenal Conseils*.

Le bilan du plan stratégique 2019-2022 a été présenté lors de la dernière Assemblée générale annuelle et était très concluant. Afin d'améliorer les conditions de pratique, les objectifs visant à influencer les travaux du Conseil du Trésor et visant à faire des pressions pour la mise en œuvre de meilleures dispositions d'approvisionnement en services professionnels dans le domaine municipal ont été atteints.

L'Association a également réussi à influencer les décideurs lors de l'adoption du projet de Loi modifiant la *Loi sur les architectes* et dans le cadre de la délégation d'actes aux technologues. Elle continue également ses efforts pour améliorer le contenu des contrats et appels d'offres des donneurs d'ouvrage et pour consolider et développer une influence dans l'écosystème de la construction.

Enfin, de nombreuses activités de communication ont été réalisées ou entreprises pour répondre à l'objectif de démystifier le rôle des firmes, tels que la production vidéo *Que fait l'architecte*, les trois saisons d'*Architectes en série* et les capsules vidéo *Entretien avec le membre honorifique*.

B

Améliorer les conditions de pratique
et d'octroi de contrats publics



Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics

Relations gouvernementales et collaborations



Rencontres ministérielles

L'AAPPQ a rencontré le ministre responsable des Infrastructures, Jonathan Julien, à deux reprises.

Il s'agissait de se présenter et d'offrir la collaboration de l'AAPPQ, dans le cadre de la première rencontre. Le deuxième entretien s'est tenu dans le contexte d'une tournée effectuée par le ministre Julien pour échanger avec différents partenaires au sujet des solutions qui permettraient une performance accrue en infrastructures publiques.

En août, l'Association rencontrait **la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel**, dans le cadre des travaux de la table d'échanges au sujet de la réforme des modes d'adjudication des contrats de services professionnels en architecture par les organismes publics.

Table de concertation SQI

La Table d'échange avec la SQI, sur laquelle siègent l'AAPPQ, a abordé plusieurs enjeux lors de **deux rencontres** : la mise en œuvre des nouveaux taux horaires du **Tarif**, notamment les ajustements aux contrats en cours ; les balises applicables à l'évaluation des honoraires à pourcentages dans les **projets de plus de 24 M\$** ; la révision du **guide des livrables** ; les ajustements au **Guide des services BIM** de la SQI ; la définition et la portée de la **notion de « coût objectif »** ; les **critères de sélection** ; l'**optimisation des coûts** ; la **qualité des livrables** ; l'approche **déroatoire qualité/prix**. Plusieurs de ces échanges alimentent la teneur de discussions avec d'autres donneurs d'ouvrage et contribuent à parfaire les connaissances de l'Association sur la commande publique.





Mémoires produits par l'AAPPQ

L'Association a transmis ses commentaires dans le cadre d'une consultation de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation concernant la [feuille de route montréalaise en économie circulaire](#). Les recommandations de la Commission ont été déposées au Conseil municipal en août 2023. Essentiellement, l'AAPPQ se disait favorable à ce que la Ville de Montréal se donne le pouvoir et la responsabilité de créer les conditions favorables à la transition vers l'économie circulaire.

L'Association a également déposé ses commentaires par écrit, dans le contexte des échanges tenus avec le Secrétariat du Conseil du trésor au sujet des modes d'adjudication de contrats.

Travaux avec le Secrétariat du Conseil du trésor

En juin 2022, à l'invitation de la ministre Sonia Lebel, l'AAPPQ a entamé une série de plus de 20 rencontres de travail avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Cette mise en place d'un forum de discussion tripartite avec le SCT représente une occasion unique et exceptionnelle ; elle témoigne d'une grande confiance des pouvoirs publics envers l'AAPPQ.

Au terme de la première phase de discussions, au cours de laquelle les Associations ont présenté leur argumentaire ainsi que différentes analyses économiques, le SCT a procédé à l'indexation des taux horaires du **Tarif**. Un règlement **rehaussant les taux horaires de 27,6 % est entré en vigueur en avril 2023**. Cette hausse est sujette à une clause dite « crépusculaire » afin qu'au terme de celle-ci, un nouveau règlement réformant les modes d'adjudication entre en vigueur et remplace le Tarif.

Une deuxième phase de discussion s'est ensuite amorcée afin de **revoir les modes d'adjudication des contrats des organismes publics**. Cette réforme, pilotée par le SCT, vise à répondre aux recommandations de la commission Charbonneau. Le SCT veut proposer plusieurs modes d'adjudication aux donneurs d'ouvrage publics qui ne disposent actuellement que d'une seule façon de faire pour les appels d'offres au-dessus des seuils applicables.

L'AAPPQ a eu l'occasion de présenter son argumentaire détaillé, de produire des analyses économiques et de commenter toutes les propositions faites par le SCT dans le cadre d'un processus rigoureux. Le contenu des échanges était l'objet d'une entente de confidentialité jusqu'à la publication des modifications réglementaires dans la Gazette officielle. Ces travaux ont été menés par les dirigeants de l'Association, soit ses administrateurs et sa direction générale, sur la base des orientations diffusées par l'Association dans ses prises de positions antérieures.

Au moment d'écrire ces lignes, un projet de règlement a été publié.



Comité sur la négociation des honoraires et des avenants

Ce sous-comité de la table de concertation **s'est réuni sept fois**, dans l'objectif d'élaborer des balises connues et partagées pour déterminer, dans l'interprétation du **Tarif**, ce qui relève des services de base ou des services supplémentaires et la rémunération correspondante. L'objectif est de réduire les délais de négociation des ententes dans le contexte d'un tarif d'honoraires mal adapté aux réalités contemporaines. La réflexion dans le cadre de ces travaux est utile pour des discussions avec d'autres donneurs d'ouvrage public qui utilisent le tarif. La concertation et la consultation se sont poursuivies sur le sujet de l'estimation des efforts et des honoraires pour la coordination et l'intégration des **équipements fixes et permanents dans les projets** ; une décision de la SQI concernant l'estimation des honoraires à pourcentages pour les **projets de plus de 24 millions \$** ; l'interprétation du règlement indexant les **taux horaires du Tarif** ; les projets réalisés en **mode accélérés par lots** et les impacts sur les risques professionnels et d'affaires ; les notions de **coûts objectifs, de forfaitisation, de changement de programme et de contingence de conception**.

Atelier spécifique au BIM

Cet atelier, issu de la table de concertation, **s'est réuni sept fois**. L'objectif initial de l'atelier est d'identifier les services et de quantifier les efforts requis par les professionnels (architectes et ingénieurs) dans le cadre des projets réalisés avec une approche de modélisation des données du bâtiment. Le Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, adopté en 1984, est évidemment muet sur la question et ne peut servir de balise spécifique à ces services.

Une première version du [Guide des services BIM](#) a été diffusée par la SQI en novembre 2022 et la discussion se poursuit concernant son déploiement et son évolution. Dans le contexte de la mise en œuvre de la [feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données des infrastructures \(2021-2026\)](#), ces travaux sont très importants puisqu'ils pavent la voie aux autres organismes publics.

Ces trois lieux d'échanges et de collaboration nécessitent la tenue d'activités de réflexion, de planification et de concertation dans l'intérêt de l'ensemble des membres. L'Association remercie tous les membres du comité sur la concertation avec la SQI ainsi que les porte-parole désignés pour participer aux nombreuses discussions.



Accompagner l'incontournable virage numérique lié au développement du BIM

L'AAPPQ siège à la Table multisectorielle BIM-PCI et est partie prenante de son comité de pilotage.

Cette présence a notamment permis de développer [l'initiative québécoise pour la construction - 4.0](#), dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. L'initiative offre un diagnostic numérique incluant une proposition de plan d'action adapté et des services de formation et d'accompagnement sont également offerts pour soutenir la mise en œuvre des étapes suivantes. Ces services peuvent être financés à hauteur de 50 %.

Le comité de pilotage de la Table multisectorielle BIM-PCI a également été désigné comme instance de consultation de l'industrie dans le cadre de la [feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données des infrastructures](#), qui a été dévoilée en août 2021 et mise à jour en mars 2023. L'AAPPQ y représente le secteur de l'architecture privée. Rappelons que ce document établit les étapes de l'implantation du BIM pour l'ensemble des intervenants du secteur de la construction, en fixant notamment des cibles et un échéancier pour la mise en application du virage numérique en matière de conception, de construction et d'exploitation des infrastructures publiques, dont les bâtiments.

Participation à un nouveau comité sur la prévention des litiges

À l'invitation du Fonds des architectes, l'Association s'implique au sein d'un comité tripartite voué à la prévention des litiges. L'Ordre des architectes complète le trio d'intervenants participants. Le comité amorce ses travaux et souhaite : **comprendre l'évolution de la pratique de l'architecture ; identifier les facteurs de risques ; identifier des actions qui permettront d'atténuer les facteurs de risque et diminuer les coûts associés.** Ce troisième objectif devrait permettre à l'AAPPQ de bonifier son offre de formation et de documentation type en lien avec les risques professionnels et d'affaires.

C

Accompagner les membres
dans leur pratique et l'entrepreneuriat



Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Une des priorités de l'Association est de bonifier et de développer les services aux membres, afin de leur offrir davantage d'outils pour faciliter leur pratique et les accompagner sur les principaux enjeux qui touchent leur bureau.



Formations, conférences et événements

L'AAPPQ a continué de développer une offre de webinaires, de formations et de conférences pour répondre aux besoins des membres. Presque toutes les activités proposées cette année ont été offertes en visioconférence. C'est **14 activités** qui ont été proposées aux membres, pour un total de **1 229 participants**.

Cybersécurité : exigences, gestion de risques et couvertures en assurances pour les firmes d'architectes en pratique privée ; protection des renseignements personnels et obligations des entreprises.

29 septembre 2022

 **44**

Bien comprendre et bien utiliser les contrats standard de l'AAPPQ

6 octobre 2022

 **16**

Lancement du Manuel de référence 2022

13 octobre 2022

 **154**

Assemblée générale annuelle de l'AAPPQ

17 novembre 2022

 **46**

Démystifier la décarbonation efficiente et jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique

29 novembre 2022

 **45**

Revue de la jurisprudence récente en droit de la construction

13 décembre 2022

 **386**

Nouvelles tendances dans les secteurs des avantages sociaux et des technologies en RH

23 février 2023

 **48**

Table de discussion sur les modes de réalisation des projets publics

8 mars 2023

 **56**

Soirée annuelle de la relève - présentation de l'AAPPQ aux étudiant.e.s en architecture de l'université de Montréal

13 mars 2023

 **131**

Échanges et rapprochement entre les Architectes en pratique privée et les étudiant.e.s finissant.e.s en architecture de l'Université Laval

5 avril 2023

 **100**

5^e Forum Marchés publics et Architecture : décarbonation des bâtiments publics, enjeux et pratiques exemplaires

11 mai 2023

 **68**

Les conseils de v2com : bien communiquer et promouvoir sa firme d'architecture

25 mai 2023

 **43**

Déjeuner-présentation du portrait économique des firmes d'architecture au Québec

6 juin 2023

 **45**

Le parcours entrepreneurial de l'architecte

21 juin 2023

 **47**

Accompagnement et outils

Conseils et communications

L'AAPPQ reçoit des demandes de membres sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, les questions concernant les ententes de consortiums entre architectes et ingénieurs, les interrogations sur l'utilisation du contrat de l'AAPPQ et l'interprétation du Décret sont récurrentes.

L'AAPPQ collabore avec des organismes du secteur, notamment La direction du fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie.

L'AAPPQ diffuse des communications qui permettent aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association ainsi que sur les activités de collaborateurs et de partenaires. En 2022-2023, **12 InfoMembres** -infolettres et **52 FlashInfo** - informations ponctuelles ont été diffusés. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières ou contenus publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. L'infolettre est diffusée à 1100 membres et a un taux d'ouverture de **61.6%**.

Outils

Cette année, l'AAPPQ a mis à jour des outils utiles pour les firmes membres :

- **Contrats AAPPQ** : Un contrat standard entre le client et l'architecte, édition mars 2023. Ce contrat est un document normalisé, recommandé par l'AAPPQ et approuvé par l'OAQ, conforme aux particularités juridiques du Québec. Il inclut notamment les conditions générales acceptables, la liste des services supplémentaires ainsi qu'une grille d'honoraires de référence. Il est accompagné d'un guide, qui reprend chaque page du contrat et propose des précisions et des éléments explicatifs pour bien l'utiliser et mieux le comprendre. Un contrat simplifié entre le client et l'architecte, moins complexe et moins long que le contrat standard, est également disponible. Ces contrats sont également disponibles en version anglaise.
- **Trousse sur la protection des renseignements personnels** : l'objectif de ce document est d'accompagner les membres quant à la gestion des incidents de confidentialité afin de respecter les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (LPRPSP), entrées en vigueur le 22 septembre 2022.



- **Étude économique sur les firmes d'architecture** : cette enquête dresse un profil sectoriel des firmes d'architecture au Québec et permet de mesurer les contributions économiques de ces PME pour la société québécoise. Elle présente également une mise à jour des données issues de la précédente étude publiée en 2017. Pour en faciliter sa diffusion, l'AAPPQ a également diffusé [une infographie reprenant les faits saillants](#).

Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés à ses membres. Deux ententes avec des courtiers permettent aux bureaux membres de bénéficier d'une assurance collective et d'une assurance entreprise / auto-habitation et une assurance professionnelle excédentaire. L'AAPPQ a également signé une entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) pour que les bureaux obtiennent des services gratuits. Un partenariat a également été conclu avec v2com.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Elle est ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de fdp – gestion privée (anciennement Financière des professionnels), les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée à tarifs compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Assurance responsabilité professionnelle excédentaire / Auto-habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés. Depuis le printemps 2021, les membres ont également accès à une nouvelle option d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire, permettant de compléter les garanties du Fonds des architectes.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient de services gratuits dédiés : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux à considérer, vérification de plans et devis, validation de fiches techniques et équivalences.

Promotion

Grâce à un partenariat avec v2com, les bureaux membres bénéficient d'un rabais de 20 % sur le premier forfait de diffusion sur le fil de presse spécialisé en architecture et design. v2com accompagne les membres pour promouvoir leurs projets auprès du plus important réseau de médias spécialisés afin qu'ils soient publiés dans les meilleures publications en architecture et design au monde.





Positionner et promouvoir
les membres et leurs expertises





Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises

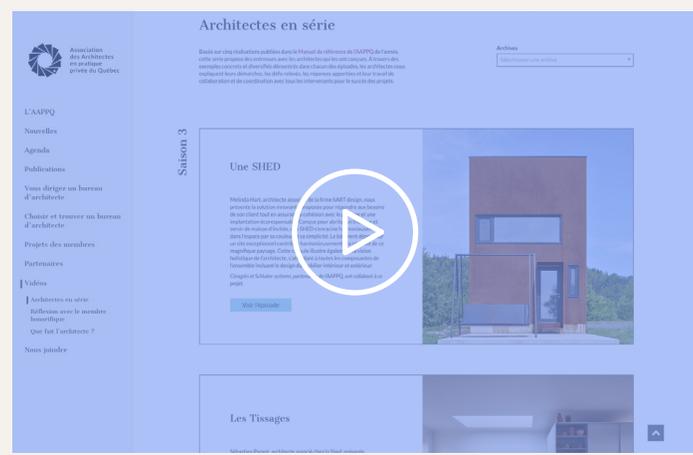
« Accompagner et promouvoir les membres et leurs expertises » était une orientation importante du plan stratégique 2019-2022 de l'AAPPQ. Diverses actions ont donc été mises en œuvre dans cette optique, démontrant aussi le dynamisme de l'Association et de ses membres.



Diffusion de la saison 3 d'Architectes en série

Cette web-série qui a pour objectif de démystifier le rôle des architectes auprès du grand public a été renouvelée pour une troisième année.

Cinq capsules vidéo montrent plus en détail les cinq projets « coup de cœur » sélectionnés dans le manuel de référence de l'AAPPQ. Cette année encore, le concept proposait des entrevues d'architectes et de leurs clients ou collaborateurs permettant de présenter l'importance de la collaboration dans les projets et la variété des interventions de l'architecte.



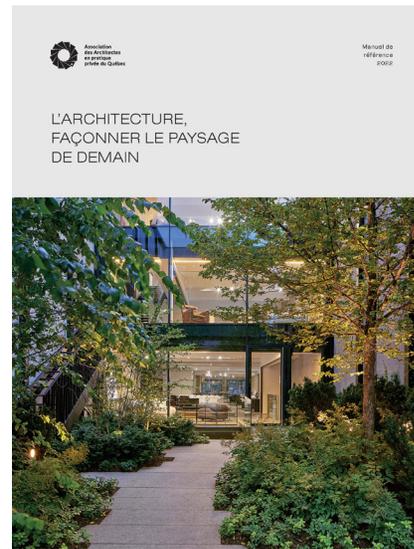
Une campagne publicitaire diffusée dans La Presse a permis d'attirer les lecteurs vers la [toute nouvelle page dédiée aux vidéos](#) sur le site web de l'AAPPQ. La page a été visitée plus de 2100 fois et les vidéos ont cumulé plus de 4800 visionnements. L'Association a pu compter sur le soutien financier de son partenaire fdp - gestion privée. Le Bureau du Design de la Ville de Montréal a partagé sur sa page YouTube les épisodes de la saison 2 qui avaient fait l'objet d'un soutien financier de la ville de Montréal.



Entrevue vidéo avec Marie-Hélène Voyer, membre honorifique

En décernant le titre de membre honorifique, l'AAPPQ désire également offrir une tribune à cette personnalité au parcours inspirant.

Marie Hélène Voyer, membre honorifique de l'année 2022-2023, s'est donc prêtée à l'exercice et a fait part de ses réflexions concernant « Le sacre de l'oubli au Québec » et son souhait pour l'architecture de demain. Cette capsule est disponible sur le [site web de l'AAPPQ](#) dans une section dédiée aux réflexions avec le membre honorifique et a été partagée dans l'infolettre et sur les réseaux sociaux de l'AAPPQ.



Manuel de référence de l'AAPPQ

En octobre 2022, l'AAPPQ a honoré sa tradition de publier son manuel de référence ; un outil qui met en lumière 25 projets de membres.

« Façonner le paysage de demain », le Manuel rappelle l'importance d'investir dans la qualité architecturale et de penser aux générations futures et à la préservation du patrimoine. La page de couverture présente le projet « Montauk Sofa » de Cohlmeier Architecture, qui intègre subtilement un espace commercial dans un environnement urbain existant, tout en donnant une place à la nature.

Cette publication annuelle est éditée à 2000 exemplaires, diffusées aux membres, collaborateurs et donneurs d'ordre. Véritable vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres, le Manuel est un outil pratique qui répertorie les firmes d'architecture et les partenaires fournisseurs.

Le dévoilement du Manuel a eu lieu lors du cocktail de lancement de l'AAPPQ. Cet évènement a rassemblé une centaine d'invités membres, partenaires ou collaborateurs.



Avancée du projet vidéo *Que fait l'architecte ?*

Faisant partie du plan de mise en œuvre des orientations stratégiques 2019-2022, la capsule vidéo *Que fait l'architecte ?* vise à démystifier le rôle des architectes aux yeux du grand public.

Fruit d'une collaboration entre l'équipe de l'AAPPQ et le comité sur les communications et la promotion, la capsule vidéo consacrée au rôle de l'architecte a été conçue et tournée en collaboration avec Ugo Média.

Au moment de publier ce document, la campagne de diffusion est en cours.



Collaboration avec le journal Les Affaires

Depuis 5 ans, l'AAPPQ et Les Affaires sont partenaires, notamment dans le [cadre du dossier spécial « Architecture »](#)

proposé par le journal chaque année en octobre.

L'objectif de cette collaboration est de sensibiliser les lecteurs aux retombées économiques, sociales et culturelles d'une architecture de qualité et participe également à la mission de l'AAPPQ de démystifier le travail des firmes d'architecture. Le dossier 2022 traitait de densification, de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), de la qualité architecturale ou encore de l'expertise des bureaux d'architectes dans le contexte actuel. Un dossier qui dresse un panorama varié des enjeux liés à l'architecture.



Convention nationale du partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines sur la qualité de l'environnement bâti

L'AAPPQ a participé à la convention nationale du partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines sur la qualité de l'environnement bâti en mai 2023, à Calgary.

Cet évènement avait pour but d'échanger sur les expériences positives de la qualité dans l'environnement bâti à travers des conférences, des tables de discussions et des ateliers de cocréation dont un co-animé par Lyne Parent, directrice générale de l'Association.

Madame Parent est membre du comité de pilotage de ce partenariat de recherche.

Canaux de communications

Les divers canaux de communication de l'AAPPQ sont des outils importants pour rejoindre les membres, mais aussi leur donner davantage de visibilité auprès du grand public et des donateurs d'ouvrage.

Le site web



Visiteurs uniques

42 941

Pages vues

126 216

Les pages les plus consultées sont la page d'accueil avec le moteur de recherche, les nouvelles et les projets des membres.

Les réseaux sociaux

L'AAPPQ est active aussi sur les réseaux sociaux :



1 270
abonnés

↑ + 37,1%
en un an



2 920
abonnés

↑ + 28%
en un an



554
abonnés

↑ +19,9%
en un an





Références au public

L'Association a répondu à **169** demandes de références au cours de l'année 2022-2023.

À la suite de l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés, dans la région concernée. Parmi ces requêtes, 41 % concernaient le secteur résidentiel (27 % pour le multilogements et 14 % pour les résidences unifamiliales), 11 % le secteur commercial.

Réponses aux questions des membres

87

Au total

L'association a fait 12 interventions sur des appels d'offre abusifs concernant principalement des centres de services scolaires.

Elle a répondu aux questions de ces membres concernant principalement :

75

Demandes de membres

- 27 % portent sur les événements et outils pour les membres
- 21 % concernent le contrat
- 16 % concernent le *tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*
- 13 % sont des questions sur la pratique privée
- 12 % sont des demandes de documents
- 11 % sont des demandes d'accompagnement sur des questions juridiques

E

Vie associative et finances





Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une part importante des activités de l'Association.



Gouvernance

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois et le comité exécutif deux fois. **Rappelons que de nouveaux règlements généraux sont entrés en vigueur le 17 novembre 2022 et que le comité exécutif n'existe plus.** Deux nouveaux comités assurent le traitement de questions stratégiques et de gouvernance et se rapportent au CA: le **comité de gouvernance**, éthique et ressources humaines qui s'est réuni 4 fois; le **comité d'audit et de stratégie** qui s'est réuni 2 fois.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 17 novembre en personne. Deux importantes politiques internes ont été entérinées par les membres lors de cette rencontre :

- › [Les règlements généraux qui, dans le cadre d'une refonte, ont été adaptés aux standards de gouvernance démocratique actuels.](#)
- › Un nouveau code d'éthique et de déontologie encadrant la gouvernance de l'AAPPQ ayant pour objectif :

- De reconnaître l'importance de l'enjeu éthique au sein de l'AAPPQ
- D'identifier le système de valeurs partagées de l'AAPPQ
- D'évaluer les risques éthiques au sein de l'organisation
- De s'assurer de la mise en place d'une culture éthique
- D'adopter un leadership éthique

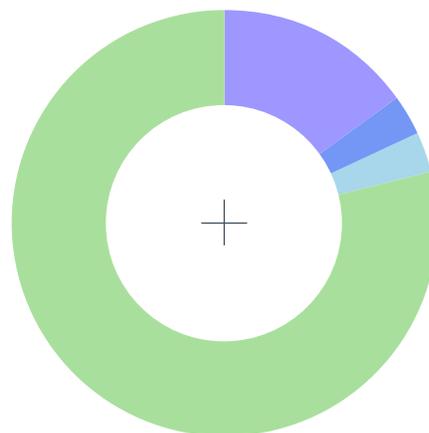
Les élections se sont tenues pour renouveler sept postes du conseil d'administration : Audrey Monty (Provencher_Roy) a été nouvellement élue au conseil d'administration ; les mandats de Jonathan Bisson (Circum architecture), Nicolas Lemay (Cimaise), François Paradis (Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, Architectes), Isabelle Bourque (STGM), Thomas Gauvin-Brodeur (Leclerc associés architectes) et Richard A. Fortin (Bisson Fortin, Architecture + Design) ont été renouvelés. Le président, monsieur Fortin, a remercié chaleureusement madame Andrea Wolff (ARCHITEM Inc.), vice-présidente et administratrice sortante, pour son engagement au sein du conseil d'administration.

Finances 31 août 2023

Tout en assurant une gestion saine et réfléchie de ses finances, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un déficit de **60 328 \$**. Ce déficit, moins élevé que celui inscrit aux prévisions budgétaires, est cohérent avec les choix faits par les dirigeants de l'Association, soit d'utiliser une partie des surplus non affectés pour réaliser des projets correspondants aux objectifs du plan stratégique.

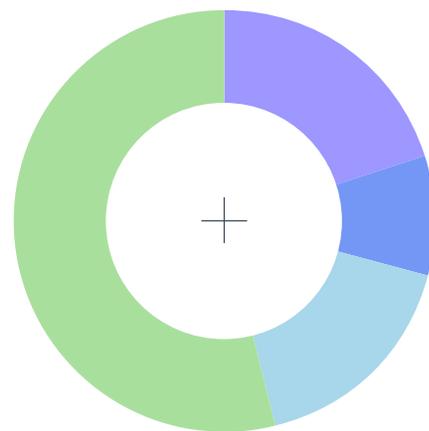
Les projets réalisés visent la promotion de la pratique privée en architecture, notamment par la production de la saison 3 d'architectes en série et de la capsule vidéo *Que fait l'architecte?* qui servira pour la campagne d'information visant à démystifier le rôle des architectes auprès du grand public.

Produits 665 010 \$



- **79%**
523 358 \$
Cotisations et formations
- **15%**
101 913 \$
Publicités et commandites
- **3%**
21 395 \$
Subventions
- **3%**
18 344 \$
Autres

Charges 725 338 \$



- **54%**
391 771 \$
Ressources humaines et professionnelles
- **17%**
124 071 \$
Frais administratifs et de fonctionnement
- **9%**
65 018 \$
Vie associative et services aux membres
- **20%**
144 478 \$
Promotion et représentations

Crédits



Couverture

LES RÉCOLTES
Thellend Fortin Architectes
Photo: © CharlesLanteigne

P. 1, 2, 7 et 8

Photos: © Fany Ducharme,
Annie Diotte et Frédérique
Ménard-Aubin

P. 3

ÉPOUSE-MOI
Collectif 46°N 71°O
(Quinzhee Architecture,
Atelier Mock/up et
BoOn Architecture)
Photo: © Maryse Béland

P. 5

UNE SHED
hART design
Photo: © Julian Parkinson

P. 10

BAIE CEDAR
MUUK Architecture
Photo: © Nanne Springer

P. 9, 11, 12, 14, 15

SIÈGE SOCIAL DE LG2
Provencher_Roy
Photos: © Stéphane Brugger

P. 16

GARE FLUVIALE
ST-IGNACE-DE-LOYOLA
GLCRM architectes
Photo: © Stéphane Groleau

P. 17 et 23

Photos: © Sylviane Robini

P. 21

GROUPE MANOVRA -
SIÈGE SOCIAL
blanchette archi.design
Photo: © Alex Lesage

P. 26

PAVILLON D - ÉTS
MSDL architectes
Photo: © Stéphane Brugger

P. 27

PASSERELLE DE LA TORTUE
ABCP architecture
Photo: © Stéphane Groleau

P. 28

COMMUNAUTÉ
VERTICALE HUMANITI
Lemay
Photo: © Adrien Williams

P. 30

ÉCOLE JARRY
Provencher_Roy
Photo: © David Boyer

Direction et rédaction

LYNE PARENT, REBECCA
MAURICE ET ADRIENNE PILON

Design

KAKEE



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

aappq@aappq.qc.ca

[**aappq.qc.ca**](http://aappq.qc.ca)